



Chers et chères collègues,

Au nom de l'Alliance quadripartite, regroupant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE), nous sommes heureux de vous présenter la septième édition de l'enquête d'autoévaluation nationale sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (TrACSS).

Pour assurer un suivi efficace des progrès réalisés par les pays dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM), nous encourageons vivement les points focaux nationaux chargés de la RAM, dans tous les pays, à veiller à ce que ce questionnaire soit rempli avec la pleine participation de tous les secteurs concernés. Cette enquête est aussi l'occasion de réunir le Groupe national de coordination multisectorielle sur la RAM afin d'évaluer les progrès nationaux et d'apporter au questionnaire une réponse coordonnée, approuvée par tous les secteurs concernés.

Malgré les difficultés constantes rencontrées en raison de la pandémie de COVID-19, 166 pays ont répondu à l'enquête réalisée l'an dernier, soit le taux de réponse le plus élevé jamais enregistré. Nous remercions chacun d'entre vous de votre ferme engagement et de l'appui que vous avez apporté en recueillant et en soumettant des informations sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux par l'intermédiaire de l'enquête TrACSS.

Nous vous prions de continuer de contribuer à cet effort en remplissant et soumettant le questionnaire du septième cycle de l'enquête TrACSS. Les données qui en sont issues contribueront au suivi de différents indicateurs multisectoriels provenant du cadre tripartite de suivi et d'évaluation<sup>1</sup> du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

Nous vous demandons de nous transmettre une réponse nationale unique, coordonnée par le point focal national RAM, **d'ici au 15 juin 2023**. Pour toute question ou demande de clarification, ou pour obtenir de l'aide concernant le questionnaire, veuillez écrire à l'adresse [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int). Nous présenterons les résultats de l'enquête, y compris les rapports nationaux, sur le site <https://amrcountryprogress.org/>.

Différents outils et documents d'orientation, élaborés par l'Alliance quadripartite pour chacune de ces questions, figurent en annexe à la note d'orientation jointe. Avant l'enquête TrACSS de 2022, le processus comme le contenu ont fait l'objet d'un examen approfondi et des révisions ont été apportées en conséquence. Les questions de l'enquête TrACSS 2023, par contre, sont les mêmes que celles de 2022.

La collaboration que les organisations de l'Alliance tripartite ont nouée avec le PNUE en matière de RAM est devenue si étroite qu'en mars 2022, le PNUE a officiellement rejoint l'Alliance qui est alors devenue l'Alliance quadripartite. La participation du PNUE vise à renforcer l'intégration des aspects environnementaux de la RAM aux activités conjointes de l'Alliance.

Nous vous remercions à nouveau des efforts déployés pour mettre en œuvre et suivre les plans d'action nationaux

<sup>1</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/monitoring-and-evaluation-of-the-global-action-plan-on-antimicrobial-resistance>

sur la RAM dans votre pays. Par notre action conjointe, nous pouvons contribuer à faire face à l'un des plus grands défis qui se pose pour la santé animale, la sécurité alimentaire, l'environnement, les moyens d'existence et la croissance économique, qui a une incidence sur plusieurs objectifs de développement durable.

Je vous prie d'agréer, chers et chères collègues, l'assurance de ma considération distinguée.

<p>M<sup>me</sup> Maria Helena M.Q. Semedo Directrice générale adjointe Climat et ressources naturelles <b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b> – Siège</p>	<p>D<sup>re</sup> Montserrat Arroyo Kuribrena Directrice générale adjointe Normes internationales et science <b>Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) – Siège</b></p>	<p>D<sup>re</sup> Hanan Balkhy Sous-Directrice générale Division Résistance aux antimicrobiens <b>Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Siège</b></p>	<p>M<sup>me</sup> Sheila Aggarwal-Khan Directrice Division de l'économie <b>Programme des Nations Unies pour l'environnement – Siège</b></p>
--	--	---	--

## Table des matières

Introduction.....	3
Comment remplir le questionnaire.....	3
Structure du questionnaire .....	4
Section I: Coordonnées .....	5
Section II Questions de nature multisectorielle.....	7
 Section III: Questions spécifiques au secteur de la santé humaine.....	16
  Section IV: Questions spécifiques au secteur de la santé animale.....	22
    Section V : Questions spécifiques aux secteurs de l'alimentation et de l'agriculture .....	29
 Section VI : Questions spécifiques à l'environnement.....	34
Section VII : Questions de validation.....	37

## Enquête d'autoévaluation nationale sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (TrACSS)

Date limite d'envoi : 15 juin 2023

Version 7.0

### Introduction

Le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM)<sup>2</sup> a été adopté en 2015 par tous les pays, par l'intermédiaire de décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé, de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des délégués de l'Assemblée mondiale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE). Les pays sont convenus d'élaborer des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) conformes au Plan d'action mondial et de mettre en œuvre des politiques et des plans appropriés pour prévenir, combattre et surveiller la RAM. Afin de suivre les progrès des pays dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux, une enquête d'autoévaluation nationale sur le suivi de la RAM (TrACSS) est administrée conjointement depuis 2016.<sup>3</sup>

Les résultats des six cycles d'autoévaluation précédents (2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022) sont disponibles à l'adresse <https://amrcountryprogress.org/>

### Comment remplir le questionnaire

Le processus prévu pour remplir le questionnaire est décrit dans la note d'orientation. Il est important que les pays associent un groupe multisectoriel à l'évaluation des progrès nationaux et qu'ils fournissent des réponses coordonnées, approuvées par toutes les parties prenantes. De nombreux pays ont indiqué que la procédure en question offrait à l'équipe chargée de la mise en œuvre du plan d'action national une occasion précieuse d'examiner les progrès accomplis.

**Chaque pays est prié de soumettre une réponse officielle, validée par tous les secteurs concernés, qui résume les progrès réalisés à l'échelle nationale.** La réponse nationale doit être soumise à l'aide du questionnaire en ligne. Une clé d'accès sera envoyée au Ministère de la santé par l'OMS pour veiller à ce qu'une seule version du questionnaire soit soumise par pays.

Les points focaux de la FAO, de l'OMSA et du PNUE dans les pays, les sous-régions et les Régions recevront également une copie électronique du questionnaire afin de pouvoir remplir plus facilement les rubriques qui les concernent et de favoriser une coordination étroite avec le point focal national RAM de sorte que la réponse finale tienne dûment compte de leurs contributions.

**Il est demandé aux pays de soumettre leur réponse d'ici au 15 juin 2023. Les données seront analysées et publiées fin 2023.**

<sup>2</sup> OMS, 2015, <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/global-action-plan/fr/>. Le Plan d'action mondial a été élaboré par l'OMS, avec l'appui de la FAO et de o.

<sup>3</sup> L'enquête TrACSS a été renommée en 2022 pour prendre en compte l'intégration du PNUE au sein de l'Alliance quadripartite. Ainsi, on ne parle plus d'une « enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens », mais d'une « enquête d'autoévaluation nationale sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens ».

## Structure du questionnaire

Le questionnaire est structuré en fonction de thématiques sectorielles afin de pouvoir recueillir plus facilement des données de plus grande qualité auprès des différents secteurs. Les réponses doivent, enfin, être rassemblées et validées par le point focal RAM ou par le groupe de coordination multisectorielle. Auparavant, les questions étaient regroupées en fonction des objectifs stratégiques du Plan d'action mondial. Après la révision de l'enquête TrACSS, en 2022, la structure suit toujours l'ordre des objectifs stratégiques, mais les rubriques sont organisées par secteur, comme suit :

- questions intéressant plusieurs secteurs ;
- questions relatives à la santé humaine ;
- questions relatives à la santé animale ;
- questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture ;
- questions intéressant le secteur de l'environnement.

Le questionnaire débute par une rubrique sur les coordonnées. Dans la dernière section, il est demandé d'indiquer si les secteurs intéressés ont bien été associés et de donner les coordonnées des points focaux ayant participé à l'enquête. L'objectif stratégique 5 du Plan d'action mondial est tout aussi important, mais les données correspondantes sont recueillies par d'autres voies.

Les pays n'ayant que récemment commencé à élaborer un plan de riposte à la RAM ne seront peut-être pas en mesure de répondre à toutes les questions ; il est acceptable de donner des réponses partielles. Dans ce cas, nous vous invitons à compléter les questions obligatoires, ainsi que toute autre question à laquelle vous êtes en mesure de répondre, puis à soumettre la réponse de votre pays. Si vous devez apporter une modification à une réponse déjà soumise, veuillez contacter [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int). **Nous vous demandons également, lorsque possible, de fournir des liens vers les documents, rapports textes législatifs et politiques nationaux. Vous êtes également invités à donner des observations supplémentaires dans certaines sections.**

**Seules seront acceptées les réponses transmises par le biais du lien en ligne unique fourni à chaque point focal national.**

Le questionnaire a été élaboré conjointement par la FAO, le PNUE, l'OMS et l'OMSA, et ce processus annuel de suivi mondial est coordonné par l'OMS. Cette dernière assurera la liaison avec la FAO, le PNUE et l'OMSA aux niveaux mondial, régional et national. Si vous avez d'autres questions concernant ce processus ou le questionnaire en lui-même, veuillez contacter Mme Ponnu Padiyara à l'OMS à l'adresse [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).

Les questions marquées d'un astérisque \* sont obligatoires

## Section I: Coordonnées

(Cette section ne sera pas rendue publique)

**ATTENTION:** Il est important d'impliquer le groupe multisectoriel sur la RAM et tous les secteurs concernés dans l'évaluation des progrès nationaux et de fournir des réponses coordonnées, approuvées par toutes les parties prenantes. De nombreux pays ont indiqué que le processus suivi pour remplir le questionnaire offrait aux autorités nationales une occasion précieuse de réunir tous les secteurs concernés et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action national contre la RAM. **Chaque pays est prié de soumettre une réponse officielle, validée par tous les secteurs concernés, qui résume les progrès réalisés à l'échelle nationale.**

Nom du pays\* ..... Date de participation à l'enquête .....

### 1.1 1. Nom et courriel des points focaux RAM existants pour chaque secteur concerné:

#### Santé humaine:

Nom.....Courriel.....

...

#### Santé animale (animaux terrestres):

Nom.....Courriel.....

...

#### Santé animale (animaux aquatiques): Nom

Nom.....Courriel.....

...

#### Santé végétale:

Nom.....Courriel.....

...

#### Production alimentaire:

Nom.....Courriel.....

...

#### Sécurité sanitaire des aliments:

Nom.....Courriel.....

...

#### Environnement:

Nom.....Courriel.....

...

**Production animale (y compris aliments pour animaux):**

Nom.....Courriel.....

...

**1.2 Nom et courriel du point focal RAM dans le bureau de pays ou le bureau régional de l'OMS**

Nom.....Courriel.....

**1.3 Nom et courriel du point focal RAM dans le bureau de pays ou le bureau régional de la FAO**

Nom.....Courriel.....

**1.4 Nom et courriel du point focal national de l'OMSA pour les produits vétérinaires**

Nom.....Courriel.....

## Section II Questions de nature multisectorielle

Les questions marquées d'un astérisque \* sont obligatoires

Pour chaque question, veuillez sélectionner le niveau (A-E) correspondant le plus étroitement à la situation du pays. Veuillez noter que pour chaque question, une appréciation élevée suppose que les progrès correspondant aux niveaux inférieurs ont été atteints (par exemple, les pays qui choisissent l'option « D » doivent avoir réalisé les progrès décrits dans les options « B » et « C », ainsi que « D »). Pour les questions portant sur plusieurs secteurs, veuillez sélectionner le niveau approprié pour chacun des secteurs séparément, tel qu'indiqué.

### Approche multisectorielle pour combattre la RAM\*

Veuillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.

		<b>2.1 Collaboration/coordination multisectorielle conforme à l'approche « Une seule santé »<sup>4*</sup></b>
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il n'existe pas de mécanisme officiel de coordination ou de gouvernance multisectorielle pour lutter contre la RAM.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Un mécanisme de coordination multisectoriel sur la RAM a été mis en place, sous l'autorité des pouvoirs publics
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Un mécanisme de coordination multisectoriel et des groupes de travail techniques sont opérationnels, avec un mandat clairement défini, des réunions régulières, un financement adéquat et des activités et mécanismes de responsabilisation/obligation redditionnelle définis.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Il existe une collaboration sur diverses questions, notamment la définition d'objectifs communs.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Des approches intégrées sont utilisées pour mettre en œuvre le plan d'action national contre la RAM, et les données et enseignements pertinents issus de tous les secteurs sont utilisés pour adapter la mise en œuvre du plan d'action.

### 2.2 Quels secteurs participent activement au mécanisme de coordination multisectoriel ? (choix multiple) \*

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres)
- Santé animale (animaux aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement
- Autre, veuillez préciser .....
- Autre, veuillez préciser .....
- Autre, veuillez préciser .....

<sup>4</sup> <https://apps.who.int/iris/handle/10665/336975>

**Progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action national contre la résistance aux antimicrobiens (RAM)**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*



**2.3 Progrès nationaux accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action national contre la RAM\*<sup>5</sup>**

<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il n'existe pas de plan d'action national contre la RAM et il n'est pas prévu d'en établir.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Un plan d'action national contre la RAM a été élaboré.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Un plan d'action national contre la RAM a été approuvé par le gouvernement et est en cours de mise en œuvre.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Le plan d'action national contre la RAM comporte un plan opérationnel chiffré et budgétisé et un mécanisme de suivi en place.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Les dispositions financières pour la mise en œuvre du plan d'action national contre la RAM sont incluses dans les plans et budgets nationaux.

<b>2.3.a Dans le cas où le plan national contre la RAM a expiré ou est sur le point d'expirer, le pays a-t-il entrepris de réviser le plan d'action national contre la RAM ou d'en élaborer un nouveau ?</b>	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

<b>2.3 b Le pays dispose-t-il d'un plan de suivi et d'évaluation concernant le plan d'action national contre la RAM ?</b>	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

**Si vous avez répondu oui, veuillez répondre aux questions ci-après**

<b>2.3.c Existe-t-il un point focal ou un groupe de travail spécifique responsable du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action national contre la RAM ?</b>	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

<b>2.3.d Les données relatives aux indicateurs définis dans le plan de suivi et d'évaluation du plan d'action national contre la RAM sont-elles recueillies régulièrement dans tous les secteurs concernés ?</b>	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

<b>2.3.e Disposez-vous des capacités techniques, des ressources et des systèmes établis dans le pays pour collecter des données dans tous les secteurs pertinents ?</b>	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

<sup>5</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/antimicrobial-resistance-a-manual-for-developing-national-action-plans>

2.3.f Les données pertinentes sont-elles ventilées par sexe, emplacement géographique, revenu, etc.?	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

2.3.g Les données sont-elles analysées et utilisées par le mécanisme de coordination multisectoriel contre la RAM pour la prise de décision dans tous les secteurs concernés et pour plaider en faveur de changements de politique et de l'allocation de ressources adéquates ?	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

**Informations sur l'utilisation des données issues de l'enquête TrACSS au niveau national \***

2.4.a Le mécanisme de coordination multisectoriel se réunit-il pour discuter des réponses au questionnaire TrACSS avant de les soumettre ?	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

2.4.b Le mécanisme de coordination multisectoriel examine-t-il les données de l'année écoulée et de l'année précédente provenant de l'enquête TrACSS afin de suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action national contre la RAM ?	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

<p><b>2.5 Si vous souhaitez fournir des informations actualisées sur l'élaboration et/ou la mise en œuvre de votre plan d'action national contre la RAM, veuillez ajouter ici vos commentaires ou liens :</b></p> <p>.....</p>
--

**2.6 Le plan d'action national contre la RAM de votre pays est-il relié à d'autres plans d'action ou stratégies existants ?\***

- Non
- Oui

**Si c'est le cas**, veuillez indiquer les domaines concernés (cocher toutes les maladies concernées) :

- Stratégie « Une seule santé » ou mécanisme « Une seule santé »
- Eau, assainissement et hygiène (WASH)
- Plan national du secteur de la santé
- Plan d'action national sur la sécurité sanitaire
- Changements climatiques et planification environnementale
- Plans nationaux de développement ; Plan-cadre de

coopération des Nations Unies pour le développement durable

- Stratégie et politiques nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments
- Plans et politiques nationaux en matière de développement de l'agriculture
- Autre, veuillez préciser

.....

**2.7 En quoi la mise en œuvre de votre plan d'action national contre la RAM a-t-elle été perturbée ou stimulée par la pandémie de COVID-19 et par les mesures de riposte prises dans votre pays contre la pandémie ? Veuillez sélectionner la ou les réponse(s) appropriées (choix multiple)\***

- **Aucun impact**
- **Impact positif:** Par exemple, meilleures mesures de lutte anti-infectieuse ; meilleure compréhension par le public des différences entre les infections bactériennes et virales et de la manière dont elles doivent être traitées ; meilleures mesures de biosécurité dans les exploitations agricoles ; adoption généralisée des plans de santé animale par les agriculteurs ; adoption accrue des directives de gestion des antimicrobiens par les utilisateurs d'antimicrobiens (vétérinaires, paraprofessionnels vétérinaires, techniciens de santé animale, agriculteurs) ; sensibilisation accrue à la RAM et à la mauvaise utilisation des antimicrobiens ; meilleure gestion des chaînes d'approvisionnement en médicaments ; meilleur accès aux fournitures et aux installations de laboratoire.
- **Impact négatif sur la gouvernance et l'administration:** report des réunions du comité chargé du plan d'action national contre la RAM ; réduction des financements publics consacrés à la lutte contre la RAM ; priorité accordée à la riposte contre la COVID-19 ; personnel réaffecté à la lutte contre la COVID-19.
- **Impact négatif sur le plan opérationnel:** report des campagnes de sensibilisation ; impact sur les activités de suivi et de collecte des données ; report des activités de renforcement des capacités techniques ; report des activités techniques prévues ; recours accru aux antibiotiques en raison de la charge de morbidité chez l'homme et les animaux ; manque d'accès aux services vétérinaires ; perturbation des programmes de prévention et de lutte contre les maladies ; non-application des réglementations relatives à la consommation et à l'usage des antibiotiques
- **Autre impact positif ou négatif:** Veuillez préciser

.....

**2.8 Si vous avez publié votre plan d'action national contre la RAM, veuillez le télécharger ici**

.....

**Si vous souhaitez fournir un lien vers votre plan d'action national contre la RAM, veuillez l'insérer ici**

.....

Ou si vous désirez transmettre ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).


**Législation nationale relative à l'utilisation des antimicrobiens**


**2.8.1** Le pays dispose de **lois ou réglementations** sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage humain.\*

<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non


**2.8.2** Le pays dispose de **lois ou réglementations** sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage animal (animaux terrestres).\*

<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non


**2.8.3** Le pays dispose de **lois ou réglementations** sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage animal (animaux aquatiques).\*

<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non



**2.8.4** Le pays dispose de **lois ou réglementations** sur la prescription et la vente d'aliments médicamenteux pour animaux.\*

<input type="radio"/>	Oui, pour les animaux terrestres uniquement
<input type="radio"/>	Oui, pour les animaux aquatiques uniquement
<input type="radio"/>	Oui, à la fois pour les animaux terrestres et les animaux aquatiques
<input type="radio"/>	Non


**2.8.5** Le pays dispose de **lois ou réglementations** interdisant l'utilisation d'antibiotiques pour stimuler la croissance des animaux terrestres en l'absence d'analyse des risques.\*

<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

 <b>2.8.6</b> Le pays dispose d'une <b>législation</b> sur l'enregistrement et la commercialisation des pesticides, y compris les pesticides antimicrobiens, tels que les bactéricides et les fongicides, utilisés dans la production végétale.*	
<input type="radio"/>	Oui
<input type="radio"/>	Non

Si vous souhaitez nous communiquer la législation concernée, veuillez la télécharger ici.....

Si vous souhaitez fournir un lien vers la législation concernée, veuillez l'insérer ici.....

Ou si vous désirez transmettre ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int).

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 1 : Mieux faire connaître et comprendre le problème de la RAM grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces.**

*Veuillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>2.9 Mieux faire connaître et comprendre les risques associés à la RAM et les mesures requises*<sup>6</sup></b>	
<input type="radio"/>	<b>A</b> . Il n'existe pas d'activité de sensibilisation aux risques liés à la résistance aux antimicrobiens
<input type="radio"/>	<b>B</b> Quelques activités sont menées pour sensibiliser aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux mesures pouvant être prises
<input type="radio"/>	<b>C</b> Il existe des campagnes de sensibilisation au niveau local ou infranational au sujet des risques liés à la résistance aux antimicrobiens et des mesures pouvant être prises à cet égard, qui ciblent certains acteurs concernés, mais pas tous (ciblage fondé sur une analyse des parties prenantes).
<input type="radio"/>	<b>D</b> Une campagne nationale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens, soutenue par les pouvoirs publics, cible l'ensemble ou la majorité des groupes de parties prenantes prioritaires, et fait appel à des messages ciblés dans les différents secteurs.
<input type="radio"/>	<b>E</b> Des campagnes ciblées et soutenues par les pouvoirs publics à l'échelle nationale sont régulièrement mises en œuvre pour sensibiliser les parties prenantes prioritaires dans tous les secteurs, et font l'objet d'un suivi régulier.

**2.9.1 Pour l'option sélectionnée ci-dessus, veuillez indiquer le degré d'implication des secteurs ci-dessous.**

- Santé humaine:
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
  
- Santé animale (animaux terrestres)
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué

<sup>6</sup> Boîte à outils pour la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques | OMS <https://www.who.int/campaigns/world-antimicrobial-awareness-week>

- Santé animale (animaux aquatiques) :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
  
- Santé végétale :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
  
- Production alimentaire :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
  
- Sécurité sanitaire des aliments :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
  
- Environnement :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué

**2.10 Éducation des jeunes et RAM**

**Les enfants et les jeunes scolarisés (enseignement primaire et secondaire) reçoivent-ils une instruction sur la résistance aux antimicrobiens, à titre d'investissement à long terme dans l'atténuation de la RAM ?\***

- |                       |     |
|-----------------------|-----|
| <input type="radio"/> | Oui |
| <input type="radio"/> | Non |

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 2 : Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche.**



**2.11 Le pays utilise-t-il les données pertinentes sur la consommation/l'usage des antimicrobiens pour éclairer sa prise de décision opérationnelle et modifier ses politiques ?**

<input type="radio"/>	Non
<input type="radio"/>	Oui

**Si Oui, dans quel(s) secteur(s)**

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres)
- Santé animale (animaux aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement

 <p><b>2.12 Le pays utilise-t-il des données pertinentes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens pour éclairer la prise de décision opérationnelle et modifier ses politiques ?</b></p>	
<input type="radio"/>	Non
<input type="radio"/>	Oui

**Si Oui, dans quel(s) secteur(s)**

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres)
- Santé animale (animaux aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement

 <p><b>2.13 Le pays a-t-il établi ou commencé à mettre en œuvre un système de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens<sup>7</sup> ?</b></p>	
--	--

<sup>7</sup> Guidelines of the Integrated Monitoring and Surveillance of Foodborne Antimicrobial Resistance, within the Foodborne antimicrobial resistance; RECUEIL DE NORMES <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb8554en>

<input type="radio"/>	Non
<input type="radio"/>	Oui

**Si Oui, aux côtés de quel(s) secteur(s) (Sélectionner au moins deux)**

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres)
- Santé animale (animaux aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement



### Section III: Questions spécifiques au secteur de la santé humaine

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 1 : Mieux faire connaître et comprendre le problème de la RAM grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>3.1 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur de la santé humaine<sup>8*</sup></b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune formation sur la RAM n'est dispensée aux personnels travaillant dans le domaine de la santé humaine.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Des stages de formation ponctuels sur la RAM sont dispensés dans certaines disciplines liées à la santé humaine.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	La RAM est abordée dans 1) certaines formations avant l'entrée en service et dans 2) certaines formations en cours d'emploi ou autres cours de perfectionnement continu pour les personnels de la santé humaine
<input type="radio"/>	<b>D</b>	La RAM est abordée dans la formation avant l'entrée en service pour tous les cadres concernés. Une formation en cours d'emploi ou d'autre cours de perfectionnement professionnel continu sur la RAM sont disponibles pour toutes les catégories de personnel dans le secteur de la santé humaine à l'échelle nationale.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	La RAM est systématiquement et officiellement intégrée au programme de formation avant l'entrée en service de tous les cadres concernés dans le secteur de la santé humaine. Dans tout le pays, les groupes concernés par la santé humaine, tant dans le secteur public que privé, suivent une formation en cours d'emploi ou d'autres cours de perfectionnement professionnel continu sur la RAM

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 2 : Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>3.2 Système national de suivi de la consommation et de l'usage rationnel des antimicrobiens en santé humaine<sup>9</sup></b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il n'existe aucun plan ou système national de suivi de l'utilisation des antimicrobiens.

<sup>8</sup> WHO Competency Framework for Health Workers' Education and Training on Antimicrobial Resistance & Curricula Guide  
<https://www.who.int/publications/i/item/who-competency-framework-for-health-workers%E2%80%99-education-and-training-on-antimicrobial-resistance>  
<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329380/9789241516358-eng.pdf>

<sup>9</sup> Pour atteindre le niveau B :

Méthodologie GLASS pour la surveillance de la consommation des antimicrobiens au niveau national ( <https://apps.who.int/iris/handle/10665/342115>)

Pour atteindre le niveau C:

Guide GLASS pour les systèmes nationaux de surveillance de la consommation d'antimicrobiens en milieu hospitalier ( <https://apps.who.int/iris/handle/10665/350566>)

Pour atteindre le niveau D:

WHO Methodology for Point Prevalence Survey on Antibiotic Use in Hospitals ( <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-EMP-IAU-2018.01> )

O	<b>B</b>	Il existe un système de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens, qui comprend un suivi national des ventes ou de la consommation d'antibiotiques dans les services de santé.
O	<b>C</b>	Les ventes totales d'antimicrobiens font l'objet d'un suivi au niveau national et/ou une certaine surveillance de l'utilisation des antibiotiques est en place au niveau infranational
O	<b>D</b>	Les pratiques en matière de prescription et d'usage rationnel des antibiotiques font l'objet d'un suivi dans un échantillon national d'établissements de santé
O	<b>E</b>	.Des données sont recueillies et communiquées régulièrement (tous les ans/tous les deux ans) sur : a) les ventes ou la consommation d'antimicrobiens à usage humain au niveau national ; b) la prescription d'antibiotiques et leur usage rationnel dans un échantillon représentatif d'établissements de santé, publics et privés.



### 3.3 Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) chez l'homme

O	<b>A</b>	Le pays ne dispose pas des capacités nécessaires pour générer des données (tests de sensibilité aux antibiotiques et données cliniques et épidémiologiques connexes) et faire rapport sur la résistance aux antibiotiques.
O	<b>B</b>	Les données sur la RAM sont regroupées au niveau local pour les infections bactériennes courantes <sup>10</sup> chez les patients en milieu hospitalier et communautaire <sup>11</sup> , mais les méthodes de collecte des données ne sont pas nécessairement standardisées et il y a un manque de coordination nationale et/ou de gestion de la qualité.
O	<b>C</b>	Les données sur la RAM sont regroupées à l'échelle nationale pour les infections bactériennes courantes chez les patients en milieu hospitalier et communautaire, mais il y a un manque de standardisation et de coordination nationale.
O	<b>D</b>	Il existe un système national standardisé de surveillance de la RAM recueillant des données sur les infections bactériennes courantes chez les patients en milieu hospitalier et communautaire, avec un réseau établi de sites de surveillance, un laboratoire de référence national désigné pour la RAM et un centre de coordination national établissant des rapports sur la RAM.
O	<b>E</b>	Le système national de surveillance de la RAM met en relation les données de surveillance de la RAM et les données sur la consommation et/ou l'utilisation des antimicrobiens chez l'homme <sup>12</sup> .



### 3.4 Évaluation des capacités liées aux services de laboratoire de bactériologie clinique (pour la prise en charge des patients)

*Couverture et capacité des laboratoires de microbiologie clinique pour le diagnostic clinique de routine des bactéries communes et des champignons critiques (le diagnostic TB/TBDR est exclu de cette évaluation).*

<sup>10</sup> Dans ce contexte, le terme « courantes » dans ce contexte, fait référence aux infections qui surviennent le plus fréquemment chez les patients hospitalisés et les patients communautaires et qui constituent une majorité d'indications pour un traitement antimicrobien (comme les infections des voies urinaires, les infections entériques, les infections sanguines, les infections respiratoires, etc.). Il indique également que le spectre est plus large que, par exemple, les infections à tendance épidémique (à déclaration obligatoire). Les agents pathogènes bactériens à l'origine de ces infections pourraient être appelés agents pathogènes courants, tout simplement parce qu'ils provoquent des infections courantes et sont donc le plus souvent isolés..

<sup>11</sup> On parle généralement de « patients en milieu communautaire » pour désigner les patients en soins ambulatoires ou ceux qui sont hospitalisés depuis moins de 48 heures, selon la définition du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens

<sup>12</sup> Le terme *consommation* se rapporte aux estimations tirées de sources de données agrégées, principalement des données sur les ventes, et sert d'indicateur indirect de l'utilisation effective des antibiotiques. Les données sur *l'utilisation* des antibiotiques sont des estimations tirées de données individuelles et peuvent être accompagnées d'informations sur les caractéristiques des patients et l'indication thérapeutique.

### 3.4.1 Couverture des services de laboratoire de bactériologie

Combien de laboratoires de bactériologie clinique effectuent l'isolement phénotypique (basé sur la culture), l'identification et l'antibiogramme des bactéries courantes dans le secteur public et privé ?

Globalement : secteur public : N°:-----

Ne ne sait pas

Secteur privé : N°:-----

Ne ne sait pas

### 3.4.2 Capacité à effectuer des antibiogrammes pour les bactéries d'importance critique

Le pays dispose-t-il d'un ou de plusieurs laboratoires de référence effectuant des antibiogrammes pour toutes les **bactéries énumérées ci-dessous** ?

1. *Acinetobacter baumannii*,
2. *Pseudomonas aeruginosa*,
3. Enterobacteriaceae *E.coli*, *Klebsiella*, *Proteus*
4. *Enterococcus faecium*,
5. *Staphylococcus aureus*,
6. *Campylobacter* spp.,
7. Salmonellae,
8. *Neisseria gonorrhoeae*
9. *Streptococcus pneumoniae*,
10. *Haemophilus influenzae*,
11. *Shigella* spp

Oui, le pays dispose d'un ou de plusieurs laboratoires de référence effectuant des antibiogrammes pour TOUTES les bactéries énumérées

**Oui**, le pays dispose d'un ou de plusieurs laboratoires de référence effectuant des antibiogrammes pour une partie des bactéries énumérées ;

Veuillez sélectionner les bactéries concernées (choix multiple)

- Acinetobacter baumannii*,
- Pseudomonas aeruginosa*,
- Enterobacteriaceae *E.coli*, *Klebsiella*, *Proteus*
- Enterococcus faecium*,
- Staphylococcus aureus*,
- Campylobacter* spp.,
- Salmonellae,
- Neisseria gonorrhoeae*
- Streptococcus pneumoniae*,
- Haemophilus influenzae*,
- Shigella* spp.

Non, le pays ne dispose pas de laboratoire de référence effectuant des antibiogrammes pour aucune des bactéries énumérées

Ne sait pas

### 3.4.3 Capacité à réaliser des antibiogrammes pour les champignons d'importance critique

Le pays dispose-t-il d'un ou plusieurs laboratoires nationaux de référence en mycologie désignés par le Ministère de la santé pour réaliser l'identification ET l'antibiogramme de *Candida* et *Aspergillus* ?

Oui seulement pour *Candida*

Oui seulement pour *Aspergillus*

Oui pour *Candida* et *Aspergillus*

Non

Ne sait pas

**3.4.4 Continuité des services du laboratoire national de référence en bactériologie/antibiogramme**

Veillez indiquer le nombre de jours de rupture de stock ayant perturbé les services du laboratoire national de référence en bactériologie/antibiogramme au cours des 3 derniers mois.

Nombre de jours au cours des 3 derniers mois : .....

Ne sait pas

**3.4.5 Continuité des services pour les laboratoires de bactériologie clinique**

Dans votre pays, existe-t-il un mécanisme permettant de signaler les ruptures de stock d'agents réactifs/de consommables servant au diagnostic des infections bactériennes et à la réalisation d'antibiogrammes dans les laboratoires de bactériologie clinique du secteur de la santé publique ?

Oui, les ruptures de stock doivent être signalées au niveau local

Oui, les ruptures de stock doivent être signalées au niveau national

Non, chaque laboratoire de bactériologie gère ses stocks sans obligation d'en rendre compte.

Ne sait pas

**3.4.6 Lignes directrices standardisées en matière d'antibiogramme**

Des directives nationales ou internationales standardisées en matière d'antibiogramme<sup>13</sup> sont-elles utilisées par le laboratoire national de référence en bactériologie/antibiogramme et par les laboratoires de bactériologie clinique à tous les niveaux du système de santé publique ?

Le laboratoire national de référence en bactériologie/antibiogramme et *tous* les laboratoires de bactériologie clinique utilisent des directives standardisées en matière d'antibiogramme.

Le laboratoire national de référence en bactériologie/antibiogramme et *certain*s laboratoires de bactériologie clinique utilisent des directives standardisées en matière d'antibiogramme

Seul le laboratoire national de référence en bactériologie/antibiogramme utilise des directives standardisées en matière d'antibiogramme

Ni le laboratoire national de référence en bactériologie/antibiogramme ni les laboratoires de bactériologie clinique n'utilisent de directives standardisées en matière d'antibiogramme

Ne sait pas

**3.4.7 Services externes de laboratoire de bactériologie avec assurance de la qualité**

Le pays dispose-t-il d'un programme d'assurance de la qualité externe (AQE) et dans quelle mesure est-il mis en œuvre ?

Une assurance de la qualité externe (AQE) est obligatoire et/ou mise en œuvre dans *tous* les laboratoires de bactériologie du pays, y compris le laboratoire national de référence en bactériologie.

Une assurance de la qualité externe (AQE) est obligatoire et/ou mise en œuvre dans certains laboratoires de bactériologie du pays, y compris le laboratoire national de référence en bactériologie (par exemple, ceux qui font partie du système nationale de surveillance de la RAM)

L'AQE est obligatoire et/ou mise en œuvre uniquement dans le laboratoire national de référence en bactériologie.

L'AQE n'est pas obligatoire ni mise en œuvre dans les laboratoires de bactériologie clinique.

Ne sait pas

**3.4.8 Le pays a-t-il développé une liste nationale de diagnostics in-vitro essentiels qui inclut tous les diagnostics essentiels de la RAM ?**

Le pays dispose de la liste nationale des diagnostics in-vitro essentiels qui comprend tous les diagnostics essentiels de la RAM.

Le pays a élaboré la liste nationale des diagnostics in-vitro essentiels, mais elle ne comprend pas tous les diagnostics essentiels de la RAM.

Le pays n'a PAS encore élaboré la liste nationale des diagnostics in-vitro essentiels.

Ne sait pas

<sup>13</sup> Les directives internationales relatives aux antibiogrammes sont les suivantes : Clinical Laboratory and Standards Institute (CLSI) et Comité européen sur les tests de sensibilité aux antimicrobiens (EUCAST)

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 3 : Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>3.5 Lutte contre les infections dans le domaine de la santé humaine</b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il n'existe aucun programme ou plan opérationnel national de lutte contre les infections.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Il existe un programme ou plan opérationnel national de lutte contre les infections. Des normes nationales ont été établies pour la lutte contre les infections, l'amélioration des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et la salubrité de l'environnement, mais elles ne sont pas pleinement appliquées.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Il existe un programme et un plan opérationnel national de lutte contre les infections et des lignes directrices nationales sur la lutte anti-infectieuse en milieu de soins sont disponibles et diffusées. Certains établissements de santé appliquent ces lignes directrices et ont mis en place un système de suivi et de retour d'information.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Il existe un programme national de lutte contre les infections conforme aux lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections, <sup>14</sup> et les plans et lignes directrices relatifs à la lutte anti-infectieuse sont appliqués dans tout le pays. Tous les établissements de santé sont dotés d'un environnement bâti fonctionnel (y compris eau et assainissement) et des matériels et équipements nécessaires pour lutter contre les infections, conformément aux normes nationales.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Des programmes de lutte contre les infections sont en place et opérationnels au niveau national et dans les établissements de santé, conformément aux lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections. Le respect et l'efficacité de ces mesures sont régulièrement évalués et publiés. Les plans et les orientations sont mis à jour à la lumière de ces évaluations.

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 4 : Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine, animale et végétale.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>3.6 Optimiser l'usage des antimicrobiens en santé humaine<sup>15</sup></b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Absence/insuffisance des politiques nationales sur l'usage rationnel des antimicrobiens, y compris en ce qui concerne leur disponibilité, leur qualité et leur élimination.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Des politiques nationales ont été élaborées pour la bonne gestion des antimicrobiens dans les structures communautaires et les établissements de santé.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Des pratiques de bon usage des antimicrobiens sont appliquées dans certains établissements de santé et des lignes directrices sur le bon usage des antimicrobiens sont disponibles.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Les lignes directrices et autres pratiques de bon usage des antimicrobiens sont appliquées dans la plupart des établissements de santé du pays. Les résultats des activités de suivi et de surveillance sont utilisés pour orienter l'action et actualiser les directives thérapeutiques et les listes de médicaments essentiels.

<sup>14</sup> Lignes directrices sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections au niveau national et au niveau des établissements de soins de courte durée, <https://www.who.int/publications/i/item/9789241549929>

<sup>15</sup> Programmes pour le bon usage des antimicrobiens dans les établissements de santé dans les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure : une boîte à outils pratique de l'OMS. Voir <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332624/9789240003071-fre.pdf>

O	E	Les lignes directrices sur l'optimisation de l'usage des antibiotiques sont appliquées pour tous les syndromes majeurs et les données sur l'utilisation sont systématiquement transmises aux prescripteurs.
---	---	---



### 3.7 Adoption de la classification « AWaRe » des antibiotiques<sup>16</sup> dans la liste nationale de médicaments essentiels

O	A	Le pays ne dispose d'aucune connaissance ou information sur la classification AWaRe des antibiotiques.
O	B	Le pays a connaissance de la classification AWaRe des antibiotiques mais ne l'a pas encore adoptée
O	C	Le pays a adopté la classification AWaRe des antibiotiques dans sa liste nationale de médicaments essentiels.
O	D	Le pays a adopté la classification AWaRe des antibiotiques dans sa liste nationale de médicaments essentiels et surveille sa consommation d'antibiotiques en se fondant sur la classification AWaRe.
O	E	Le pays a adopté la classification AWaRe des antibiotiques dans sa liste nationale de médicaments essentiels, surveille sa consommation d'antibiotiques en se fondant sur la classification AWaRe et a intégré la classification AWaRe dans ses stratégies de gestion des antibiotiques (par exemple, directives de traitement)

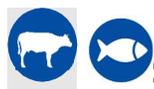
**3.7.1 Si vous souhaitez fournir des informations complémentaires sur l'adoption de la classification AWaRe ou sur les stratégies de gestion des antibiotiques de votre pays dans le domaine de la santé humaine, veuillez le faire ici :**

**Si vous souhaitez fournir une copie de la liste nationale des médicaments essentiels tenant compte de la classification AWaRe des antibiotiques, veuillez la télécharger ici.....**

**Si vous souhaitez fournir un lien vers la liste nationale des médicaments essentiels tenant compte de la classification AWaRe des antibiotiques, veuillez l'insérer ici.....**

**Ou si vous désirez transmettre ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int)**

<sup>16</sup> <https://adoptaware.org/>



## Section IV: Questions spécifiques au secteur de la santé animale

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 1 : Mieux faire connaître et comprendre le problème de la RAM grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>4.1 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur vétérinaire<sup>17*</sup></b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune formation sur la RAM n'est dispensée aux professionnels exerçant une activité liée au secteur vétérinaire (vétérinaires et paraprofessionnels vétérinaires).
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Des cours de formation ponctuels sur la RAM sont disponibles pour les professionnels exerçant une activité liée au secteur vétérinaire.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Dans certains établissements d'enseignement, la RAM et l'usage prudent des antimicrobiens sont abordés dans le programme de base menant au diplôme de vétérinaire, ainsi que dans la formation des paraprofessionnels vétérinaires.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Une formation professionnelle continue sur la résistance aux antimicrobiens et l'usage des antimicrobiens est disponible à l'échelle nationale pour les professionnels exerçant une activité liée au secteur vétérinaire.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	La question de la RAM est officiellement et systématiquement intégrée au programme d'enseignement menant au diplôme de vétérinaire et à la formation des paraprofessionnels vétérinaires ; la formation professionnelle continue est obligatoire.

 <b>4.2 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur de la santé animale (animaux aquatiques)<sup>18*</sup></b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune formation sur la RAM n'est dispensée aux professionnels exerçant une activité liée au secteur de la santé animale (animaux aquatiques)
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Des cours de formation ponctuels sur la RAM sont disponibles pour les professionnels exerçant une activité liée au secteur de la santé animale (animaux aquatiques)
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Dans certains établissements d'enseignement, la RAM et l'usage prudent des antimicrobiens sont abordés dans le programme de base menant au diplôme de professionnel exerçant une activité liée au secteur de la santé animale (animaux aquatiques).
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Une formation professionnelle continue sur la résistance aux antimicrobiens et l'usage des antimicrobiens est disponible à l'échelle nationale pour les professionnels exerçant une activité liée au secteur de la santé animale (animaux aquatiques).
<input type="radio"/>	<b>E</b>	La question de la RAM est officiellement et systématiquement intégrée au programme d'enseignement menant au professionnel exerçant une activité liée au secteur de la santé animale (animaux aquatiques) ; la formation professionnelle continue est obligatoire

<sup>17</sup> <https://www.oie.int/fr/solidarite/options-de-soutien-cible/education-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire/>

<sup>18</sup> <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/ameliorer-les-services-veterinaires/processus-pvs/options-de-soutien-cible/education-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire/>



#### 4.3 Progrès accomplis dans le renforcement des services vétérinaires

<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune approche systématique n'est adoptée au niveau national pour renforcer les services vétérinaires.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les services vétérinaires sont évalués et des plans sont élaborés pour renforcer les capacités selon une approche structurée, par exemple par le biais du processus d'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS) et des missions d'analyse des écarts PVS de l'OMSA.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Un plan visant à combler les lacunes des services vétérinaires est en cours de mise en œuvre.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Un suivi de la performance des services vétérinaires est effectué régulièrement, par exemple par l'intermédiaire des missions de suivi de l'évaluation des performances des services vétérinaires.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Existence démontrée de capacités solides, conformément aux normes de l'OMSA sur la qualité des services vétérinaires <sup>19</sup> .



#### 4.4 Progrès accomplis dans le renforcement des services de santé animale (animaux aquatiques)

<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune approche systématique n'est adoptée au niveau national pour renforcer les services de santé animale (animaux aquatiques).
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les services vétérinaires sont évalués et des plans sont élaborés pour renforcer les capacités selon une approche structurée, par exemple par le biais du processus d'évaluation de la performance des services de santé animale (animaux aquatiques) (PVS: animaux aquatiques <sup>20</sup> ) et des missions d'analyse des écarts PVS de l'OMSA (animaux aquatiques).
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Un plan visant à combler les lacunes des services de santé animale (animaux aquatiques).est en cours de mise en œuvre.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Un suivi de la performance des services de santé animale (animaux aquatiques).est effectué régulièrement, par exemple par l'intermédiaire des missions de suivi de l'évaluation des performances des services de santé animale (animaux aquatiques)..
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Existence démontrée de capacités solides, conformément aux normes de l'OMSA sur la qualité des services de santé animale (animaux aquatiques) <sup>21</sup> .

**Progrès accomplis concernant l'Objectif stratégique 2 : Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*



#### 4.5 Système national de suivi pour les antimicrobiens destinés aux animaux (terrestres et aquatiques) (vente/utilisation)

<sup>19</sup> [https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Health\\_standards/tahc/current/chapitre\\_vet\\_serv.pdf](https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahc/current/chapitre_vet_serv.pdf)

<sup>20</sup> <https://www.oie.int/app/uploads/2021/12/v4-pvstoolacua-fnl.pdf>

<sup>21</sup> [https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmlfile=chapitre\\_vet\\_serv.htm](https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmlfile=chapitre_vet_serv.htm)

<p><b>4.5 a Disposez-vous d'un plan ou d'un système national de suivi de la vente/l'utilisation des antimicrobiens chez l'animal ?</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui, pour les animaux terrestres uniquement <input type="checkbox"/> Oui, pour les animaux aquatiques uniquement <input type="checkbox"/> Oui, pour les animaux terrestres et aquatiques <input type="checkbox"/> Non
<p><b>4.5 b: Transmettez-vous des données sur l'utilisation des antimicrobiens en vue de leur inclusion dans la base de données de l'OMSA sur les agents antimicrobiens destinés à l'animal <sup>22</sup>?</b></p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas

[Si vous avez répondu oui à la question 4.5 b, veuillez répondre à la question 4.6]

 <b>4.6 Options de communication des données à l'OMSA en vue de leur inclusion dans la base de données sur les agents antimicrobiens</b>		
O	<b>A</b>	Option de communication des données à l'OMSA : informations de base Les informations de base sont régulièrement communiquées à l'OMSA
O	<b>B</b>	Option de communication des données à l'OMSA : option 1 Des données sont recueillies et transmises régulièrement à l'OMSA sur la quantité globale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux, par classe d'agents antimicrobiens, avec la possibilité de distinguer par <b>type d'utilisation</b> .
O	<b>C</b>	Option de communication des données à l'OMSA : option 2 Des données sont recueillies et transmises régulièrement à l'OMSA sur la quantité globale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux, par classe d'agents antimicrobiens, avec la possibilité de distinguer par <b>type d'utilisation et groupe d'espèces animales</b> .
O	<b>D</b>	Option de communication des données à l'OMSA : option 3 Des données sont recueillies et transmises régulièrement à l'OMSA sur la quantité globale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux, par classe d'agents antimicrobiens, avec la possibilité de distinguer par <b>type d'utilisation, groupe d'espèces animales et voie d'administration</b> .
O	<b>E</b>	Les données relatives aux agents antimicrobiens utilisés sous contrôle vétérinaire chez l'animal sont disponibles pour chaque espèce animale.

 <b>4.7 Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) chez les animaux terrestres</b>		
O	<b>A</b>	Il existe des stratégies/plans non locaux ou nationaux pour générer des données de surveillance de la RAM à partir d'animaux en vue d'alimenter le système de surveillance de la RAM.
O	<b>B</b>	Il existe un plan national de surveillance de la RAM mais les capacités des laboratoires et en matière d'épidémiologie sont insuffisantes (y compris pour générer des données, les analyser et en rendre compte).
O	<b>C</b>	Certaines données relatives à la RAM sont recueillies mais aucune approche standardisée n'est utilisée à l'échelle nationale. Il y a un manque de coordination nationale et/ou de gestion de la qualité

<sup>22</sup> Cette question peut être répondue par le délégué OMSA ou le point focal OMSA (PF) pour les produits vétérinaires dans le pays

O	<b>D</b> [Si vous sélectionnez D, passez à 4.7.1 ]	Les espèces bactériennes pathogènes/indicatrices d'origine alimentaire devant faire l'objet d'une surveillance prioritaire ont été identifiées. Des données sur les niveaux de résistance sont systématiquement recueillies et notifiées pour au moins l'une de ces espèces bactériennes, avec la participation d'un laboratoire respectant les procédures de gestion de la qualité, par exemple la réalisation de tests d'aptitude.
O	<b>E</b> (Si vous sélectionnez D, passez à 4.7.1 )	Il existe un système national de surveillance de la RAM pour les agents pathogènes, les zoonoses et les isolats de bactéries indicatrices prioritaires, qui applique des procédures d'assurance de la qualité conformes aux normes intergouvernementales. Les laboratoires fournissant des données de surveillance de la RAM appliquent des procédures d'assurance de la qualité.

Veuillez répondre à la question suivante **uniquement** si vous avez sélectionné D ou E à la question 4.7 (cocher toutes les cases appropriées)



**4.7.1 La surveillance de la RAM est systématiquement entreprise chez les animaux terrestres vivants pour les catégories suivantes :**

<input type="radio"/>	Isolats d'animaux terrestres liés à des maladies animales.
<input type="radio"/>	Bactéries pathogènes zoonotiques (par exemple. <i>Salmonella</i> spp. chez les animaux terrestres)
<input type="radio"/>	Isolats commensaux (par exemple <i>E. coli</i> chez les animaux terrestres)
<input type="radio"/>	Phénotypes de résistance spécifiques (par exemple, <i>E. coli</i> indicateur producteur de BLSE obtenu à partir d'animaux sains dans les principales espèces productrices d'aliments). Veuillez préciser ci-dessous
<input type="radio"/>	Si vous avez coché le phénotype de résistance spécifique, veuillez préciser .....



**4.8 Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) chez les animaux aquatiques**

<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il existe des stratégies/plans non locaux ou nationaux pour générer des données de surveillance de la RAM à partir d'animaux aquatiques en vue d'alimenter le système de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Il existe un plan national de surveillance de la RAM mais les capacités des laboratoires et en matière d'épidémiologie sont insuffisantes (y compris pour générer des données, les analyser et en rendre compte).
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Certaines données relatives à la RAM sont recueillies mais aucune approche standardisée n'est utilisée à l'échelle

		nationale. Il y a un manque de coordination nationale et/ou de gestion de la qualité
O	<b>D</b> [Si vous sélectionnez D, passez à 4.8.1 ]	Les espèces bactériennes pathogènes/indicatrices d'origine alimentaire devant faire l'objet d'une surveillance prioritaire ont été identifiées. Des données sur les niveaux de résistance sont systématiquement recueillies et notifiées pour au moins l'une de ces espèces bactériennes, avec la participation d'un laboratoire respectant les procédures de gestion de la qualité, par exemple la réalisation de tests d'aptitude.
O	<b>E</b> (Si vous sélectionnez D, passez à 4.8.1 )	Il existe un système national de surveillance de la RAM pour les agents pathogènes, les zoonoses et les isolats de bactéries indicatrices prioritaires, qui applique des procédures d'assurance de la qualité conformes aux normes intergouvernementales. Les laboratoires fournissant des données de surveillance de la RAM appliquent des procédures d'assurance de la qualité.

Veillez répondre à la question suivante **uniquement** si vous avez sélectionné D ou E à la question 4.8 (cocher toutes les cases appropriées)

 <b>4.8.1 La surveillance de la RAM est systématiquement entreprise chez les animaux aquatiques vivants pour les catégories suivantes:</b>	
<input type="checkbox"/>	Isolats d'animaux aquatiques liés à des maladies animales (e.g. <i>Aeromonas</i> spp.).
<input type="checkbox"/>	Bactéries pathogènes zoonotiques (par exemple, <i>Vibrio parahaemolyticus</i> )
<input type="checkbox"/>	Isolats commensaux (par exemple, <i>Aeromonas hydrophila</i> non pathogène)
<input type="checkbox"/>	Phénotypes de résistance spécifique. Préciser ci-dessous. .....

**Progrès accomplis concernant l'objectif stratégique 3 : Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections.**

 <b>4.9 Bonnes pratiques de biosécurité<sup>23</sup> et d'élevage<sup>24</sup> pour limiter le recours aux antimicrobiens et réduire au minimum le développement et la propagation de la RAM dans le secteur de la production animale (animaux terrestres)</b>	
<input type="radio"/>	<b>A</b> Aucun effort systématique n'est déployé pour améliorer les bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité.
<input type="radio"/>	<b>B</b> Certaines activités sont entreprises pour élaborer et promouvoir de bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité.
<input type="radio"/>	<b>C</b> Un plan national a été convenu pour veiller au respect des bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité, conformément aux normes internationales (par exemple, les codes sanitaires de l'OMSA pour les animaux terrestres et le Codex Alimentarius). Des orientations nationales sur les bonnes pratiques de production ont été élaborées, et elles ont été adaptées en vue d'une application au niveau des exploitations et de la production alimentaire locales.
<input type="radio"/>	<b>D</b> Un plan est mis en œuvre à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité et des orientations nationales ont été publiées et diffusées.
<input type="radio"/>	<b>E</b> La mise en œuvre du plan national fait l'objet d'un suivi périodique

 <b>4.10 Bonnes pratiques de biosécurité<sup>25</sup> et d'élevage pour limiter le recours aux antimicrobiens et réduire au minimum le développement et la propagation de la RAM dans le secteur de la production animale (animaux terrestres)</b>	
<input type="radio"/>	<b>A</b> Aucun effort systématique n'est déployé pour améliorer les bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité
<input type="radio"/>	<b>B</b> Certaines activités sont entreprises pour élaborer et promouvoir de bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité.
<input type="radio"/>	<b>C</b> Un plan national a été convenu pour veiller au respect des bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité, conformément aux normes internationales (par exemple, les codes sanitaires de l'OMSA pour les animaux aquatiques et le Codex Alimentarius). Des orientations nationales sur les bonnes pratiques de production ont été élaborées, et elles ont été adaptées en vue d'une application au niveau des exploitations et de la production alimentaire locale.
<input type="radio"/>	<b>D</b> Un plan est mis en œuvre à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité et des orientations nationales ont été publiées et diffusées.
<input type="radio"/>	<b>E</b> La mise en œuvre du plan national fait l'objet d'un suivi périodique

<sup>23</sup> La biosécurité désigne un ensemble de mesures de gestion et de mesures physiques destinées à réduire le risque d'introduction, d'établissement et de propagation de maladies animales, d'infections ou d'infestations vers, à partir et au sein d'une population animale.

<sup>24</sup> Les pratiques d'élevage désignent toutes les mesures adoptées au niveau de l'exploitation pour veiller à ce que les animaux soient en bonne santé et que leur bien-être ne soit pas compromis à chaque étape du processus d'élevage jusqu'à l'abattage. Ces mesures peuvent comprendre, entre autres, la fourniture d'aliments nutritifs et sûrs et d'eau propre, la protection contre les intempéries, le regroupement des animaux dans des bâtiments bien ventilés et à température contrôlée.

<sup>25</sup> La biosécurité désigne un ensemble de mesures de gestion et de mesures physiques destinées à atténuer le risque d'introduction d'agents pathogènes dans les populations d'animaux aquatiques, de propagation au sein de ces populations ou de rejet par celles-ci.

**Progrès accomplis concernant l'objectif stratégique 4 : Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine, animale et végétale.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>4.11 Optimiser l'usage des antimicrobiens en santé animale (animaux terrestres)</b>	
<input type="radio"/>	<b>A</b> Il n'existe aucune politique ou législation nationale concernant la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits antimicrobiens, ni leur distribution, leur vente ou leur utilisation.
<input type="radio"/>	<b>B</b> La législation nationale porte sur certains aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.
<input type="radio"/>	<b>C</b> La législation nationale porte sur tous les aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.
<input type="radio"/>	<b>D</b> Le cadre réglementaire national <sup>26</sup> pour les produits antimicrobiens intègre tous les éléments figurant dans les normes internationales connexes sur l'usage responsable et prudent des antimicrobiens (par exemple les codes sanitaires de l'OMSA pour les animaux terrestres, le Codex Alimentarius) en fonction de l'espèce animale et/ou du secteur de production. <sup>27</sup>
<input type="radio"/>	<b>E</b> Des contrôles et des procédures d'exécution sont en place pour garantir le respect de la législation.

 <b>4.12 Optimiser l'usage des antimicrobiens en santé animale (animaux aquatiques)</b>	
<input type="radio"/>	<b>A</b> Il n'existe aucune politique ou législation nationale concernant la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits antimicrobiens, ni leur distribution, leur vente ou leur utilisation.
<input type="radio"/>	<b>B</b> La législation nationale porte sur certains aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.
<input type="radio"/>	<b>C</b> La législation nationale porte sur tous les aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.
<input type="radio"/>	<b>D</b> Le cadre réglementaire national <sup>28</sup> pour les produits antimicrobiens intègre tous les éléments figurant dans les normes internationales connexes sur l'usage responsable et prudent des antimicrobiens <sup>29</sup> (par exemple les codes sanitaires de l'OMSA pour les animaux aquatiques, le Codex Alimentarius) en fonction de l'espèce animale et/ou du secteur de production.
<input type="radio"/>	<b>E</b> Des contrôles et des procédures d'exécution sont en place pour garantir le respect de la législation.

<sup>26</sup> Comprend les lois, normes, directives et autres instruments réglementaires

<sup>27</sup> OMSA : Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire

[https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Health\\_standards/tahc/current/chapitre\\_antibio\\_use.pdf](https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahc/current/chapitre_antibio_use.pdf)

<sup>28</sup> Comprend les lois, normes, directives et autres instruments réglementaires

<sup>29</sup> <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-aquatique/>



## Section V : Questions spécifiques aux secteurs de l'alimentation et de l'agriculture

Progrès accomplis concernant **l'objectif stratégique 1** : Mieux faire connaître et comprendre le problème de la RAM grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces.



### 5.1 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans les secteurs de l'agriculture (animaux et végétaux), de la production alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement\*

<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune formation sur la RAM n'est dispensée aux intervenants clés (par exemple, agents de développement agricole, agriculteurs, responsables de la sécurité sanitaire des aliments, transformateurs et détaillants de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux et spécialistes de l'environnement).
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Des cours de formation ponctuels et adaptés sur la RAM sont disponibles pour au moins deux groupes d'intervenants clés.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Des cours de formation ponctuels et adaptés sur la RAM sont disponibles pour l'ensemble ou la majorité des intervenants clés.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Des cours de formation adaptés sur la RAM sont systématiquement disponibles à l'échelle nationale pour tous les intervenants clés et l'achèvement de la formation est obligatoire pour au moins deux groupes d'intervenants clés.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Des cours de formation adaptés sur la RAM sont systématiquement disponibles à l'échelle nationale et l'achèvement de la formation est obligatoire pour tous les intervenants clés.

**5.1.1 Si vous souhaitez ajouter des commentaires sur la formation ou l'enseignement professionnel dans des secteurs particuliers (agriculture, production alimentaire, sécurité sanitaire des aliments, environnement), veuillez le faire ici :**

Progrès accomplis concernant **l'objectif stratégique 2** : Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche.

*Veuillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays*



### 5.2 Système national de suivi de l'utilisation des pesticides antimicrobiens dans la production végétale, y compris les bactéricides et les fongicides

<input type="radio"/>	Il n'existe aucun plan ou système national de suivi de l'utilisation des pesticides, y compris des pesticides antimicrobiens tels que les bactéricides et les fongicides visant à lutter contre les maladies bactériennes ou fongiques <sup>30</sup> .
-----------------------	--

<sup>30</sup> Les pesticides appliqués aux végétaux incluent les bactéricides et les fongicides, qui peuvent avoir une incidence sur le développement d'une résistance chez les bactéries sur les végétaux ou dans le milieu environnant. Les conséquences que cela a sur la charge globale de la résistance aux pesticides, sur la contribution à la résistance aux antimicrobiens et sur la santé humaine et animale, ainsi que sur notre capacité à traiter les phytopathologies, constituent un domaine de recherche important. On

0	Un plan ou système national est en cours d'élaboration pour surveiller les quantités de pesticides utilisées, y compris les pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides.
0	Un plan ou système national a été conçu pour collecter des données <sup>31</sup> concernant la quantité totale de pesticides utilisés/vendus au niveau national, y compris les pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides et en rendre compte.

Si vous souhaitez ajouter des commentaires, veuillez les insérer ici

.....

 <b>5.3 Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans les aliments (d'origine animale et végétale)</b>		
0	<b>A</b>	Il n'existe aucun plan national de surveillance de la RAM.
0	<b>B</b>	Il existe un plan national de surveillance de la RAM, mais les capacités sont insuffisantes (y compris pour les analyses de laboratoire et la notification des données).
0	<b>C</b>	Certaines données relatives à la RAM sont recueillies, mais aucune approche standardisée n'est utilisée. Il y a un manque de coordination nationale et/ou de gestion de la qualité.
0	<b>D</b> [Si vous sélectionnez D, passez à 5.3d]	Les espèces bactériennes pathogènes/indicatrices d'origine alimentaire devant faire l'objet d'une surveillance prioritaire ont été identifiées. Des données sur les niveaux de résistance sont systématiquement recueillies et notifiées pour au moins l'une de ces espèces bactériennes, avec la participation d'un laboratoire respectant les procédures de gestion de la qualité, par exemple la réalisation de tests d'aptitude.
0	<b>E</b> [Si vous sélectionnez E, passez à 5.3d]	Il existe un système national de surveillance de la RAM pour les agents pathogènes d'origine alimentaire prioritaires et/ou les bactéries indicatrices concernées, qui applique des procédures d'assurance de la qualité conformes aux normes intergouvernementales. Les laboratoires fournissant des données de surveillance de la RAM appliquent des procédures d'assurance de la qualité.

Veuillez répondre à la question suivante **uniquement** si vous avez sélectionné D ou E à la question 5.3

 <b>5.3.1 Une surveillance de la RAM est systématiquement effectuée pour les aliments (d'origine animale (terrestres et aquatiques) et végétale) dans les catégories suivantes :</b>		
<b>A</b>	<b>Bactéries pathogènes d'origine alimentaire (par exemple <i>Salmonella</i> spp., <i>Campylobacter</i> spp.)</b>	Origine animale (animaux terrestres) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non  Origine animale (animaux aquatiques) :

notera que la terminologie couramment utilisée pour les produits et substances chimiques dans le domaine de la santé végétale diffère de celle employée en santé animale et humaine, comme on peut le constater dans la formulation de cette question.

<sup>31</sup> Pesticide data is disaggregated by class of active ingredient and by the plant variety/species it is used for.

		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non  Origine végétale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non
<b>B</b>	<b>Bactéries indicatrices</b> (par exemple, <i>E.coli</i> , <i>Enterococcus</i> spp.)	Origine animale (animaux terrestres) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non  Origine animale (animaux aquatiques) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non  Origine végétale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non

 <b>5.4 Réseau national de laboratoires pour la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments+</b> <i>+comprend les laboratoires qui traitent des échantillons provenant d'animaux terrestres et aquatiques utilisés dans la production alimentaire, ainsi que des échantillons de denrées alimentaires ; les pays qui disposent également d'un programme national de surveillance de la RAM dans les domaines de la santé végétale et/ou de l'environnement incluront en outre ces laboratoires.</i>		
a) Intégration effective des laboratoires dans la surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Information non disponible.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les laboratoires effectuent des tests de sensibilité aux antimicrobiens pour leurs propres besoins et ne sont pas intégrés dans le système national de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Certains laboratoires effectuant des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont intégrés dans le système national de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Tous les laboratoires effectuant des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont intégrés dans le système de surveillance de la RAM, mais leur rôle n'est pas suffisamment formalisé et le réseau gagnerait à être amélioré et développé
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Tous les laboratoires effectuant des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont intégrés dans le système national de surveillance de la RAM, ont un rôle clairement défini, et sont reliés à un réseau national coordonné par un laboratoire national de référence.
b) Degré de standardisation et d'harmonisation des procédures entre les laboratoires inclus dans le système de surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Information non disponible.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Il n'existe pas de directives nationales harmonisées sur les tests de sensibilité aux antimicrobiens, ou moins de 30 % des laboratoires suivent les mêmes directives pour ces tests.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Entre 30 % et 79 % des laboratoires suivent les mêmes directives pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Entre 80 % et <100 % des laboratoires appliquent les mêmes directives pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	100 % des laboratoires suivent les mêmes directives pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens.

c) Pertinence des méthodes diagnostiques (bactériologie) utilisées par les laboratoires inclus dans le système de surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments.		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Information non disponible.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les protocoles relatifs aux tests de sensibilité aux antimicrobiens et à l'isolement et l'identification des bactéries ne sont pas appropriés au regard des objectifs nationaux de surveillance de la RAM
<input type="radio"/>	<b>C</b>	D'importantes modifications doivent être apportées aux protocoles utilisés pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens et l'isolement et l'identification des bactéries afin de mieux les adapter aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	De légères modifications pourraient être apportées aux protocoles utilisés pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens et l'isolement et l'identification des bactéries afin de mieux les adapter aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Les protocoles utilisés pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens et l'isolement et l'identification des bactéries sont parfaitement adaptés aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.
d) Niveau technique de gestion des données du réseau de laboratoires appartenant au système de surveillance de la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Information non disponible.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les données des tests de sensibilité aux antimicrobiens sont traitées manuellement, ou la gestion informatique de ces données n'est pas disponible dans tous les laboratoires du réseau et/ou il existe des problèmes d'enregistrement et de traçabilité des échantillons le long de la chaîne d'analyse.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	La plupart des laboratoires du réseau gèrent une partie des données par voie informatique, mais d'importantes améliorations doivent être apportées au système.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	De légères améliorations sont nécessaires dans certains laboratoires du réseau pour améliorer la gestion informatique des données sur la RAM (procédures de saisie, informations sur le stockage des échantillons, transmission informatisée des données, etc.).
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Tous les laboratoires assurent une gestion continue optimale des données (par exemple, les échantillons et les résultats de test sont identifiés à l'aide d'un système de gestion informatique complet couvrant chaque étape de la chaîne d'analyse, y compris le stockage des informations épidémiologiques, le protocole de validation des données et la transmission informatisée des résultats, en parfaite conformité avec les exigences du système national de surveillance de la RAM).

**Progrès accomplis concernant l'objectif stratégique 3 : Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*



**5.5 Bonnes pratiques de gestion et d'hygiène pour réduire le développement et la propagation de la RAM dans le secteur de la transformation des aliments**

<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucun effort systématique n'est déployé pour améliorer les bonnes pratiques de gestion et d'hygiène.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Certaines activités sont entreprises pour élaborer et promouvoir de bonnes pratiques de gestion et d'hygiène.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Un plan national a été convenu pour veiller au respect des bonnes pratiques de gestion et d'hygiène, conformément aux normes internationales (par exemple le Codex Alimentarius). Des orientations nationales sur les bonnes pratiques ont été élaborées, et elles ont été adaptées pour être compatibles avec les méthodes locales de transformation des aliments.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Un plan est mis en œuvre à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques de gestion et d'hygiène et des orientations nationales ont été publiées et diffusées.

O	E	La mise en œuvre du plan national fait l'objet d'un suivi périodique.
---	---	---

Progrès accomplis concernant **l'objectif stratégique 4 : Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine, animale et végétale.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

 <b>5.6 Optimiser l'usage des pesticides antimicrobiens, comme les bactéricides et les fongicides, dans la production végétale<sup>32</sup></b>		
O	<b>A</b>	Il n'existe aucune politique ou législation nationale concernant la qualité, la sécurité et l'efficacité des pesticides, y compris des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides, ni concernant leur distribution, leur vente ou leur utilisation.
O	<b>B</b>	La législation nationale porte sur certains aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des pesticides, y compris des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides, au niveau national.
O	<b>C</b>	La législation nationale porte sur tous les aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des pesticides, y compris des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides, au niveau national.
O	<b>D</b>	Le cadre réglementaire national pour les pesticides antimicrobiens, comme les bactéricides et les fongicides, intègre tous les éléments figurant dans les normes internationales connexes sur l'usage responsable et prudent des antimicrobiens en fonction du type/de l'espèce végétale.
O	<b>E</b>	Des contrôles et procédures d'exécution sont en place pour garantir le respect de la législation relative à l'usage des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides.

<sup>32</sup> <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/ipm/en/>



## Section VI : Questions spécifiques à l'environnement



**Évaluation nationale des risques de propagation de la RAM dans l'environnement causés par des résidus de composés antimicrobiens. Législation et/ou réglementations et politiques visant à prévenir les infections par une amélioration des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à éviter la contamination de l'environnement.**<sup>3334</sup>



### 6.1 Les risques de propagation de la RAM dans l'environnement ont-ils fait l'objet d'une évaluation nationale

**Une évaluation nationale des risques de résidus de composés antimicrobiens et d'agents pathogènes résistants aux antimicrobiens dans l'environnement a-t-elle été réalisée ?**

Oui

Non

**Si Oui, veuillez répondre aux questions suivantes :**

	Risques de propagation de la RAM <sup>35</sup> dans l'environnement	Une évaluation des risques a-t-elle été réalisée ?
1	Qualité des déchets d'origine humaine (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations sur site telles que les fosses septiques)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2	Rejets d'eaux usées par les établissements de santé en vue d'une élimination dans l'environnement (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations d'assainissement sur site telles que les fosses septiques)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3	Gestion des déchets cliniques solides des établissements de santé à détruire par incinération.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
4	Élimination de médicaments et d'antimicrobiens destinés à la consommation humaine non utilisés, ce qui inclut à la fois le produit restant et les contenants des produits	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
5	Élimination de médicaments et d'antimicrobiens destinés à la consommation animale non utilisés, ce qui inclut à la fois le produit restant et les contenants des produits	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
6	Rejets provenant de la production animale intensive (aquatique) (déchets liquides et/ou solides)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
7	Rejets provenant de la production animale intensive (aquatique) (déchets liquides et/ou solides)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

<sup>33</sup> Pour obtenir des conseils et des données techniques sur les mesures d'évaluation et de gestion des risques, consulter le document FAO/OMSA/OMS intitulé [Note d'orientation technique relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la gestion des eaux usées pour prévenir les infections et réduire la propagation de la RAM](#)

<sup>34</sup> Summary for Policymakers - Environmental dimensions of antimicrobial resistance [antimicrobial\\_R.pdf \(unep.org\)](#)

<sup>35</sup> La propagation de la RAM fait référence à la fois aux agents pathogènes résistants et aux composés antimicrobiens et à leurs métabolites rejetés dans l'environnement

8	Rejets d'eaux usées par les sites de fabrication des agents antimicrobiens (sous forme de principe actif pharmaceutique ou de produits finis).	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
9	Élimination de produits alimentaires, végétaux ou animaux contaminés par des résidus antimicrobiens au-delà de la LMR (limite maximale de résidus)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
10	Ruissellement de déchets liquides et solides provenant d'abattoirs, de marchés traditionnels et d'usines de traitement des denrées alimentaires <sup>36</sup>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
11	Déchets liquides et solides provenant de la production animale intensive (terrestre) avant son utilisation à des fins agricoles	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
12	Déchets liquides et solides provenant de la production animale intensive (aquatique) avant son utilisation à des fins agricoles	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
13	Déchets solides humains pouvant être utilisés à des fins agricoles	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
14	Dérives de pulvérisation excessive et lessivage après les applications de pesticides	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
15	Poussière, dérives et lessivages après l'application de pesticides	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
16	Transport et circulation transnationaux et intercontinentaux de denrées alimentaires, de marchandises, d'animaux vivants et de personnes.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
17	Eaux de ruissellement, débordement ou défaillance de la station de traitement des eaux usées (en cas de phénomènes météorologiques violents et d'inondations)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



**6.2 Le pays dispose d'une législation et/ou d'une réglementation<sup>37</sup> visant à prévenir la contamination de l'environnement par les antimicrobiens – les composés antimicrobiens et leurs métabolites rejetés dans l'environnement.**

- Oui  
 Non

**If Oui, veuillez répondre aux questions suivantes :**

<sup>36</sup> Se rapporte au rejet direct de bactéries résistantes dans les eaux de surface à partir des eaux usées non traitées des abattoirs ou établissements de transformation des viandes.

<sup>37</sup> La législation et/ou la réglementation peut être spécifique à la RAM ou sensible à la RAM dans le cadre d'une politique plus large dans le domaine de l'eau, des eaux usées, de la gestion des déchets et du secteur environnemental.

	Risques de propagation de la RAM <sup>38</sup> dans l'environnement	Existe-t-il une législation et/ou une réglementation et des politiques pour atténuer les risques
1	Qualité des déchets d'origine humaine (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations sur site telles que les fosses septiques)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2	Rejets d'eaux usées par les établissements de santé en vue d'une élimination dans l'environnement (y compris l'absence de sanitaires de base et la gestion des eaux usées et des boues collectées dans les égouts et les installations d'assainissement sur site telles que les fosses septiques)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3	Gestion des déchets cliniques solides des établissements de santé à détruire par incinération.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
4	Élimination de médicaments et d'antimicrobiens destinés à la consommation humaine non utilisés, ce qui inclut à la fois le produit restant et les contenants des produits	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
5	Élimination de médicaments et d'antimicrobiens destinés à la consommation animale non utilisés, ce qui inclut à la fois le produit restant et les contenants des produits	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
6	Rejets provenant de la production animale intensive (aquatique) (déchets liquides et/ou solides)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
7	Rejets provenant de la production animale intensive (aquatique) (déchets liquides et/ou solides)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
8	Rejets d'eaux usées par les sites de fabrication des agents antimicrobiens (sous forme de principe actif pharmaceutique ou de produits finis).	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
9	Élimination de produits alimentaires, végétaux ou animaux contaminés par des résidus antimicrobiens au-delà de la LMR (limite maximale de résidus)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
10	Ruissellement de déchets liquides et solides provenant d'abattoirs, de marchés traditionnels et d'usines de traitement des denrées alimentaires <sup>39</sup>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
11	Déchets liquides et solides provenant de la production animale intensive (terrestre) avant son utilisation à des fins agricoles	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
12	Déchets liquides et solides provenant de la production animale intensive (aquatique) avant son utilisation à des fins agricoles	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
13	Déchets solides humains pouvant être utilisés à des fins agricoles	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
14	Dérives de pulvérisation excessive et lessivage après les applications de pesticides	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
15	Poussière, dérives et lessivages après l'application de pesticides	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

<sup>38</sup> La propagation de la RAM fait référence à la fois aux agents pathogènes résistants et aux composés antimicrobiens et à leurs métabolites rejetés dans l'environnement

<sup>39</sup> Se rapporte au rejet direct de bactéries résistantes dans les eaux de surface à partir des eaux usées non traitées des abattoirs ou établissements de transformation des viandes.

16	Transport et circulation transnationaux et intercontinentaux de denrées alimentaires, de marchandises, d'animaux vivants et de personnes.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
17	Eaux de ruissellement, débordement ou défaillance de la station de traitement des eaux usées (en cas de phénomènes météorologiques violents et d'inondations)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

**6.3**  
 Existe-t-il un système de suivi régulier (surveillance passive) des composés antimicrobiens et de leurs métabolites (ou résidus) et des bactéries résistantes ou des gènes de résistance aux antimicrobiens à des fins d'assurance de la qualité de l'eau ?

- Non
- Oui  
 Si oui, cocher les cases appropriées
- Eau utilisée à des fins agricoles
- Eau utilisée en aquaculture
- Eau destinée à la consommation
- Eaux destinées aux loisirs

**Si vous souhaitez nous transmettre la législation ou les évaluations des risques concernées, veuillez les télécharger ici.....**

**Si vous souhaitez fournir un lien vers la législation concernée, veuillez l'insérer ici.....**

**Ou si vous désirez communiquer ces informations par courriel, veuillez écrire à [tracss@who.int](mailto:tracss@who.int)**

## Section VII : Questions de validation

**Parmi les secteurs suivants, veuillez confirmer ceux qui ont été associés à la réalisation de cette enquête.**

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement

**Coordonnées de la ou des personnes qui ont coordonné la réponse nationale à cette auto-évaluation\***

Nom.....Titre .....Courriel.....

Nom.....Titre .....Courriel.....

Nom.....Titre.....Courriel.....

Nom.....Titre .....Courriel.....

**Nom et courriel des points focaux liés à la RAM qui ont dirigé les réponses aux sections pertinentes. :**

**Section II Questions multisectorielles :**

Nom.....Courriel.....

...

**Section III Santé humaine :**

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

**Section IV Santé animale :**

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

**Section V Alimentation et agriculture :**

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

**Section VI Environnement :**

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

Nom.....Courriel.....

...

**COMMENTAIRES : Si vous souhaitez nous faire part d'autres observations ou de commentaires sur le questionnaire en général, veuillez le faire ici :**